

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE

Lundi 6 juillet 2026 à 20h00

Convocation : 30 juin 2026
Affichage : 13 juillet 2026

Etaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Martine ROBEZ, Nathalie ROSE, Nathalie LARTOT, Claire ORDINAIRE

Mrs Anthony FALCONNET, Alain GOUNAND, Aurélien PHILIPPE, Thomas VUITTENEZ, Florian GRANDPERRIN, GUICHARD Frédéric

Excusés : Mme Amélie QUANTIN, Mme Sophie OUTREY

Procurations : Mme Nathalie HONORIO à Mr Alain GOUNAND, Mr Dominique MICHAUD à Mr Anthony FALCONNET, Mr Christian GUINET à Mme ROSE Nathalie, Mme Sandra VIENNET à Mme Laure VALENTIN, Mr Alexandre GUALDES à Mr Aurélien PHILIPPE

Absents :

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme Caroline MEYER

Madame le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.

Elle propose de commencer par l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 8 juin 2026 à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Décisions Modificatives

Etat d'assiette ONF 2027

Demande de Location salle polyvalente

Pôle santé

Aménagement Entrée lotissement

Aménagement Rue du Grand Verger

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Décisions modificatives

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire des modifications budgétaires afin de régler la facture correspondant à la mise en place de la signalétique du cabinet de kinésithérapie et de l'entreprise Mécamat.

La Trésorerie nous informe que le budget ayant été voté en sur-équilibre de fonctionnement, il est proposé :

Section fonctionnement :

- 023 : + 267.00€

Section d'investissement dépenses :

- 2188-021 : + 267.00€

Section d'investissement recettes :

- 021 : + 267.00€

Après débat et délibération, les membres du Conseil municipal adoptent à l'unanimité cette décision modificative.

Etat d'assiette ONF 2027

Madame le Maire invite Mr FALCONNET à prendre la parole.

Il rappelle au Conseil municipal que la forêt est gérée suivant un plan d'aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

En conséquence, Madame le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation de l'état d'assiette des coupes puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois et des chablis.

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 10/06/2026 pour l'exercice 2027 avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2027, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Parcelle	Surface	Nature de la coupe	Type de produit	Volume <u>indicatif</u>
9fm	4.44 ha	Amélioration Rx + SANI Fs	Grumes + Billons Sapin	483 m ³
12re	0.58 ha	Ouverture progressive Rx + Taillis Fs	Grumes Rx+ Taillis affouage	80 m ³
16fm	6.30 ha	Amélioration Rx	Grumes + Billons Sapin	473 m ³

Nota : Hêtres des parcelles 3 et 4 prévus en Bois façonnés - contrat d'approvisionnement (105 m³).

Stock : Parcelle 16 : 24 chênes rouges pour 36 m³

Parcelle 3 : 51 chênes pour 66 m³
Parcelle 4 : 37 chênes pour 46 m³
Parcelle 10 : 4 chênes pour 6 m³
Parcelle 11 : 5 chênes pour 5 m³

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation. En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

En complément, une délibération spécifique à la campagne d'affouage précisera les conditions de son organisation (arrêter le règlement et rôle d'affouage, montant de la taxe, garants, etc...).

2. Autorise Madame le Maire à signer les documents afférents.

Demande de location salle polyvalente

La délégation du Jura et du Doubs d'une association œuvrant dans le domaine du handicap sollicite, comme les années précédentes, la mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente de la commune de DAMPIERRE pour l'organisation de sa rencontre de rentrée. Cette manifestation, prévue le mardi 1er septembre 2026, s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs proches, en favorisant les échanges et les actions concrètes au niveau local.

La commune de DAMPIERRE a, par le passé, soutenu cette initiative en accordant la gratuité de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente le mardi 1er septembre 2026 pour l'organisation de la rencontre de rentrée de la délégation du Jura et du Doubs de l'association demandeuse.
- Rappelle que l'organisateur est responsable du déroulement de l'évènement et du nettoyage.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pôle santé

Madame le Maire rappelle que la société SAS TIDLOS a été retenue pour la mission Pôle Santé. Elle a rencontré l'architecte SAS TIDLOS le 25 juin. L'acte d'engagement a été signé pour le démarrage de la mission.

Avec les élus membres de la commissions Pôle santé, des séances de présentation ont eu lieu en présence de l'ensemble des professionnels le 1^{er} juillet. Ce qui a permis ensuite d'échanger avec la pharmacienne ainsi que les médecins et l'infirmière.

Enfin, une réunion collective avec les élus et les professionnels est programmée le 8 juillet ainsi qu'un échange individuel avec les kinésithérapeutes.

Madame le Maire explique que des cellules supplémentaires ont été suggérées afin de répondre rapidement si d'autres professionnels proposent leur installation.

Une réflexion sera alors menée par les élus selon les suggestions formulées.

Madame ROSE interroge sur les délais. Madame le Maire répond que la mission est prévue sur 36 mois.

Mr FALCONNET précise que la construction se déroulera en plusieurs phases.

Aménagement Entrée lotissement

Madame le Maire rappelle qu'une réunion de quartier s'est tenue le 3 juin.

Une rencontre avec les services du Département a eu lieu sur place le 25 juin. Une nouvelle réglementation interdit désormais la réalisation de plateaux sur les routes départementales à grande circulation.

Le rond-point n'est pas adapté en raison du passage des convois exceptionnels.

Le Département recommande de solliciter un bureau d'études pour élaborer un projet adapté à cette entrée de lotissement.

Il propose plusieurs aménagements, notamment :

- la réduction de la taille de la voirie et la transformation des bordures en CC1 ;
- l'installation de feux de récompense en cas de respect de la vitesse ;
- un tourne-à-gauche (coût estimé à 200 000 €).

Madame le Maire attend les consignes du Département pour mettre en place les bordures d'accès et les distances de rétrécissement de voie. Dès réception, ces travaux seront réalisés par les agents communaux.

Elle va par ailleurs approfondir le dossier initial d'aménagement du lotissement afin de finaliser la voirie.

Aménagement Rue du Grand Verger

Madame le Maire informe qu'elle a rencontré le 18 juin l'entreprise M'roll pour lui soumettre notre futur projet d'aménagement et nos difficultés (stationnement, structure voirie, liaison piétonne et voie cyclable, réseau pluvial et assainissement, enfouissement des réseaux secs).

Cette rue avec la structure de voirie en dos d'âne nécessitera des travaux importants afin d'affiner le projet.

Une prochaine rencontre sera planifiée durant le dernier trimestre permettant d'approfondir le projet réalisable.

Elle précise que des barrières amovibles seront déposées sur chaque extrémité du chemin longeant l'air de jeux.

Madame le Maire informe par ailleurs le Conseil qu'elle a récemment signé une vente de parcelle sur le lotissement des Jardins de Jean ainsi qu'un compromis de vente.

INFORMATIONS DIVERSES

1. Madame le Maire informe que la fête du village a été annulée par arrêté préfectoral en raison de conditions climatiques extrêmes. Une concertation sera organisée avec les intervenants pour étudier la possibilité d'un report.
2. Lors du passage du Tour de France le vendredi 17 juillet, l'accès sera interdit de 10h00 à 14h00 Rue de Dole, Rue de Besançon et Route de Besançon (RD673).
Madame le Maire vous invite à anticiper vos stationnements et vos déplacements avant 9h00.
3. Madame le Maire précise qu'à la demande du Département, une Fan Zone se tiendra le long de la RD673 (à proximité de l'entreprise BALADDA), organisée par les communes de Dampierre et Evans.

Après le passage de la caravane et des coureurs, un écran géant diffusera l'étape du jour. Une buvette et une restauration légère seront assurées par les associations de Dampierre et Evans. Les associations recherchent des bénévoles pour le vendredi ; Elle invite les volontaires à se signaler.

Un vitabri sera mis en place afin que les résidents du Foyer logement puissent s'y installer à l'ombre.

4. Madame le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble de la commission embellissement, ainsi qu'aux bénévoles et aux agents qui ont contribué à l'installation des décorations sur la commune.
5. La cérémonie du 14 juillet aura lieu à Salans à 10h30.
6. Madame le Maire rappelle que le forum des associations se tiendra le samedi 6 septembre. Les cartes avantages jeunes seront remises lors de cet évènement.
7. Le vide grenier organisé par le foyer rural aura lieu le 13 septembre sur la commune.
8. Le trail au bénéfice de l'association « qui peut » se déroulera le 27 septembre 2026.
9. Mr GOUNAND indique s'être rendu aux portes ouvertes du SICTOM. Ce dernier recherche un deuxième terrain à mettre à disposition pour y organiser la dépose de déchets verts, un dispositif déjà en place sur la commune de Saint-Aubin.

La séance est levée à 21h50

La secrétaire de séance,
Caroline MEYER

Le Maire,
Laure VALENTIN

Liste des délibérations :

Décisions modificatives	2026/050
Etat d'assiette ONF 2027	2026/051
Demande location salle polyvalente	2026/052